

Pour tout renseignement: Secrétariat de la Brigade Jeunesse Tél + 41 21 315 36 68 pjm.jeunesse@lausanne.ch





## Les feux d'artifices sont réglementés

- A Lausanne, l'usage public d'engins pyrotechniques est interdit en dehors du 1<sup>er</sup> août.
- Selon leur catégorie, l'achat d'engins pyrotechniques est limité à l'âge indiqué sur les emballages.
- Certains engins pyrotechniques sont interdits en Suisse.
  Attention à vos achats à l'étranger!
- Les engins pyrotechniques ne sont pas des jouets, d'autant qu'ils sont parfois utilisés comme des armes: ils peuvent en effet occasionner de graves blessures, telles que brûlures, pertes auditives, pertes d'un œil ou de doigts, ou causer des incendies.
- La mauvaise utilisation de ces engins peut engager la responsabilité civile des parents.
- Les mineurs peuvent également faire l'objet de poursuites pénales dès 10 ans pour toute lésion corporelle ou dommage à la propriété!
- Vérifiez qu'il n'y ait pas d'interdiction générale de tir de feu dans le canton et dans la commune.

## **BONNES PRATIQUES**



Respect de l'âge indiqué



Autorisé en Suisse



Respect du mode d'emploi

## **UTILISATIONS INTERDITES**



Contre les personnes et les animaux



Contre ou dans les bâtiments



Contre les véhicules